Le SIETOM de Chalosse vous accompagne dans la gestion de vos déchets

Le SIETOM de Chalosse s'occupe de l'enlèvement et du traitement des déchets sur un territoire comprenant 122 communes réparties sur 5 communautés de communes dont notre commune fait partie.

La conteneurisation : 4 conteneurs regroupés pour faciliter le tri !

Depuis la fin de l'année 2024, le SIETOM de Chalosse met en place de **nouveaux points de collecte**. Au 03 novembre 2025, 28 communes ont été équipées.

L'objectif ? Faciliter le geste de tri.

Comment ? En regroupant **en un même point :**

- ✓ un conteneur aérien, enterré ou semi enterré (en fonction du choix de votre commune) pour les ordures ménagères,
- ✓ une colonne jaune pour les emballages plastiques,
- ✓ une colonne bleue pour les papiers et les petits cartons,
- ✓ une colonne verte pour le verre.

Le choix des emplacements est toujours validé par la commune.

Sur les communes équipées de ces conteneurs regroupés, nous observons déjà d'excellents chiffres :

- ➢ une baisse de 43% du volume des ordures ménagères
- ➢ une augmentation de 48% du volume des emballages plastiques
- ➢ une augmentation de 43% des papiers/cartonnettes
- ➢ une augmentation de 30% des verres

4 conteneurs regroupés = meilleur tri !

Comment réutiliser vos déchets ?

Les matières organiques représentent environ 1/3 des poubelles d'un ménage (hors déchets verts du jardin). Il existe une solution : **le compostage.** Le SIETOM fournit gratuitement aux habitants de son territoire un composteur et un bioseau, le tout en plastique recyclé à la condition d'avoir visionné une vidéo en ligne ; pour vous inscrire : www.sietomdechalosse.fr.

Si vous souhaitez broyer vos petits branchages (diamètre maximum : 4 cm), le SIETOM de Chalosse met à disposition gratuitement des **broyeurs individuels** que vous pouvez réserver sur notre site internet et récupérer ensuite à Caupenne, à Hagetmau (Landes Partage) ou à Begaar (L'Arbre à pain). Un broyeur thermique de plus grande capacité peut aussi être mis à disposition des communes.

Pour tous les déchets qui n'entrent pas dans ces catégories, vous pouvez bien sûr aller dans l'une des 12 déchetteries du territoire (horaires et jours d'ouverture sur les panneaux d'entrée et sur notre site Internet : www.sietomdechalosse.fr

Comment vous rendre dans l'une des déchetteries du territoire ?

L'accès en déchetterie se fait sur présentation de votre badge que vous recevrez gratuitement après inscription sur notre site Internet : www.sietomdechalosse.fr ou après avoir rempli un formulaire papier disponible à Caupenne ou dans votre mairie.

A partir du 1er janvier 2026, les déchetteries du SIETOM de Chalosse seront accessibles avec certaines limites :

- Les **particuliers** bénéficieront de **24 passages par an**. Les passages supplémentaires seront traités au cas par cas par le SIETOM. Le service reste gratuit.
- Les **professionnels** paieront un forfait de **25€ par passage,** leur compte devant être crédité avant tout passage.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le SIETOM au 05 58 98 57 57